

Service de l'Animation des Politiques Publiques Interministérielles et de l'Environnement Bureau de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'AIGREMONT

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2024-0177 du 15 avril 2024

une enquête publique relative aux deux demandes de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance totale comprise entre 36,5 MWc et 41,5 MWc environ sur le territoire de la commune d'AIGREMONT déposée par la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT, sera ouverte du lundi 13 mai 2024 (8 h) au vendredi 14 juin 2024 (17 h), soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie d'AIGREMONT.

Sont désignés Madame Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de deux demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'attestation d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 13 mai 2024 (8 h) au 14 juin 2024 (17 h), à la mairie d'AIGREMONT, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 mai 2024 au 14 juin 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaique-aigremont@yonne.gouv.fr

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'AIGREMONT (89800), 21 rue du Général-Delamalle, ou
- courrier adressé à la mairie d'AIGREMONT (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie d'AIGREMONT, les :

- lundi 13 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- jeudi 30 mai 2024, de 8 h à 11 h,
- vendredi 14 juin 2024, de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie d'AIGREMONT, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Florian CHECCO, responsable du projet pour la SCS ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT -

9 Mail Gay Lussac - 95000 Neuville-sur-Oise

email: florian.checco@enertrag.com - Tel: 06.25.17.21.91/01.30.30.60.09.